Image not found or type unknown

Fraude a la carte banquaire

Par **lola50**, le **19/04/2016** à **12:42**

Bonjour; pour me venger de mon ex, chez utilisé sa carte de credit(j avais recopier les numeros sur un papier) pour faire un achat sur internet de 173euros; ayant des remords je lui ai dis ce que j avais fait, il ne depose pas plainte et en plus j ai annulé la commande et il vont rembourser mon ex. Mais, il avait deja fais oposition a sa banque et elle dit qu elle fera les démarches pour poursuivre le fraudeur(donc moi) mais mon ex n a rien dit a la banque. ma question est : la banque peut t elle porter plainte contre moi? merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés